
Présidence : Kazakhstan**828ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 9 septembre 2010

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 12 h 40

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent des Pays-Bas, l'Ambassadeur R. J. P. M. van Dartel, et au nouveau Représentant permanent de la Suisse, l'Ambassadeur T. Greminger, à l'OSCE.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Président, Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie (PC.FR/15/10 OSCE+), Belgique-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/882/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/876/10), Fédération de Russie (PC.DEL/888/10), Albanie (PC.DEL/891/10 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE POUR L'ARTICLE IV DE L'ACCORD DE PAIX DE DAYTON, LE GÉNÉRAL DE BRIGADE C. PERIOTTO

Président, Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Accord de paix de Dayton (CIO.GAL/147/10 OSCE+), Belgique-Union

européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/883/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/877/10), Fédération de Russie (PC.DEL/889/10), Monténégro (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Point sur le déploiement du Groupe consultatif de police au Kirghizistan* : Président, Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/153/10 OSCE+), Kirghizistan, Belgique-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/884/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/880/10), Fédération de Russie
- b) *Situation des populations roms et sintis en Europe* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/878/10), Belgique-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/885/10), Fédération de Russie (PC.DEL/890/10)
- c) *Mort du journaliste O. Bebenin* : Biélorussie (PC.DEL/875/10 OSCE+), Belgique-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/886/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/881/10), Fédération de Russie, Président
- d) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Belgique-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Azerbaïdjan, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/887/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/879/10)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Conversation téléphonique entre le Président en exercice et la Présidente du Kirghizstan, le 8 septembre 2010* : Président
- b) *Conversation téléphonique entre le Président en exercice et le Ministre moldave des affaires étrangères, le 3 septembre 2010* : Président
- c) *Conversation téléphonique entre le Président en exercice et le Ministre ukrainien des affaires étrangères, le 7 septembre 2010* : Président
- d) *Création, par la Présidence, de trois groupes de travail sur la logistique, la sécurité et l'appui en matière d'information pour le Sommet de l'OSCE à Astana* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/154/10 OSCE+) : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Questions d'organisation liées à la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2010* : Malte, Président
- b) *Programme de travail indicatif pour la partie de la Conférence d'examen consacrée aux structures de l'OSCE et à leurs activités (CIO.GAL/148/10/Rev.3/Corr.1)* : Président (annexe)
- c) *Questions d'organisation liées au Sommet de l'OSCE à Astana et à sa Conférence d'examen* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 16 septembre 2010 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/828
9 September 2010
Annex

FRENCH
Original : ENGLISH

828ème séance plénière

PC Journal No 828, point 6 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Chers Ambassadeurs, j'ai le plaisir d'informer le Conseil permanent qu'à la suite de consultations étendues et intensives, les États participants sont parvenus tout près d'un consensus sur le projet de programme de travail indicatif pour les parties de la Conférence d'examen consacrées aux structures de l'OSCE et leurs activités (OSA).

La dernière version de ce document, qui a été distribuée le 3 septembre 2010 sous la cote CIO.GAL/148/10/Rev.3/Coor.1, bénéficie d'un large appui des délégations et est prête pour être adoptée par les États participants.

Dans l'esprit de la Présidence, cette partie du programme peut être mise de côté et considérée comme finalisée officiellement par tous les États participants.

La Présidence se propose de finaliser dès que possible les deux autres parties du programme de travail indicatif de la Conférence d'examen et proposera le programme complet pour adoption par consensus soit avant la Conférence d'examen, par le biais d'une décision distincte du Conseil permanent, soit à l'ouverture de la Conférence d'examen, ainsi qu'il est stipulé au paragraphe 4 de la Décision du Conseil permanent sur l'ordre du jour, le cadre organisationnel, le calendrier et les autres modalités de la Conférence d'examen de 2010, qui a pris effet le 3 août 2010.

La présente déclaration du Président sera annexée au journal de cette séance du Conseil permanent, conformément au paragraphe 7 de la section IV.1 B) des Règles de procédure.